

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 22 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 22 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Pascal DABIN, Adjoint, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Vincent LHOPITAL, Guillaume NEAU, Régine POIRON.

Absents excusés : Sandrine MANDIN-DIRAISON, donne pouvoir à Danièle GADAIS  
Joëlle LABAT, donne pouvoir à Régine POIRON  
Valérie BOUCHAUD, donne pouvoir à Maggy CONSTANTIN  
Adrien BEL, donne pouvoir à Vincent LHOPITAL

Secrétaire de séance : Régine POIRON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 décembre 2025.

Nombre de conseillers : En exercice : 13      Présents : 9      Votants : 13

### 1- Délibération – Approbation du PV du CM du 15 décembre 2025 (Danièle)

Le compte rendu de la séance du CM du 15 décembre 2025 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

***Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

### 2. Délibération – BUDGET PRINCIPAL\_DÉCISION MODIFICATIVE N°4 (annule et remplace la DM n°3 (Nicolas)

VU la délibération n° 2025\_68\_Budget principal\_DM Décision Modificative n°3 en date du 15 décembre 2025,

**CONSIDÉRANT** que la prise d'une quatrième décision modificative du budget est rendue nécessaire de manière à annuler et remplacer la décision modificative n°3 pour le motif suivant :

- Utilisation du compte 7751 à tort dans la décision modificative n°3

Il s'agit en effet d'un compte qui permet de constater le produit des cessions d'immobilisation. Il ne s'agit pas d'un compte de prévisions budgétaires et ne peut pas en conséquence être utilisé dans le cadre d'une Décision Modificative.

**CONSIDÉRANT** les ajustements nécessaires des prévisions de recettes de fonctionnement :

- Compte 732221 : La baisse de la dotation FPDTADE  
(- 6 989.68 € par rapport à l'an passé)
- Compte 7328 : La restitution du surplus de l'attribution de compensation 2024 (+ 5 626.32 €)
- Compte 752 : Les recettes supplémentaires liées à une augmentation de locations de la Salle des Vignes principalement (+ 3 140.68 €)
- Compte 75888 :
  - L'affectation à tort de la cession du bien immobilier du 6 place de l'Eglise (- 95 000 €),
  - Les recettes liées aux participations à « la sortie des Aînés » (+ 360 €), à des indemnités d'assurance (+ 656 €), à l'accueil des enfants d'OCENS (+ 1 000 €), à la vente des cloisons amovibles à la commune de Château-Thébaud (+ 1 738.16 €), etc.

**CONSIDÉRANT** les ajustements nécessaires des prévisions de dépenses de fonctionnement :

- Compte 65888 : Réduction des crédits ouverts de 91 593.74 €,

**CONSIDÉRANT** les ajustements nécessaires des prévisions de recettes d'investissement :

- Compte 10226 : La perception de taxes d'aménagement suite à des autorisations d'urbanisme à hauteur de 16 633.21 € (+ 11 924.83 €),
- Chapitre 024 :
  - La vente du 6 place de l'Eglise à hauteur de 95 000 €,
  - La vente du 4 place de l'Eglise à hauteur de 248 000 €,

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement :

- Compte 231 : Une partie des études du projet de l'École du Chat Perché prévue en 2026 a été réalisée fin 2025, entraînant une facturation (anticipée) supplémentaire des prestations réalisées de l'ordre de 89 762.04 € à intégrer sur l'exercice 2025, et la quasi-totalité des actes d'engagement du marché de rénovation de l'école du Chat Perché sont signés entraînant des dépenses à venir,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ANNULER** la Décision Modificative n°3,
- **D'APPROUVER** en fonctionnement et en investissement les ouvertures de crédits de la présente Décision Modificative n°4 décrites en annexe de la présente délibération.

***Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

### 3. Points divers

### 4. Questions orales

Pas de question orale

L'ordre du jour est levé à 19H47

Signature du Maire

Danièle GADAIS



Signature du secrétaire de séance

Régine POIRON

